

juillet 2023

www.brusvily.fr

# Brusvily

bulletin d'informations municipales

# LE MAG



**12**

**RÉTROSPECTIVE  
DE L'ANNÉE**

Les Événements

**29**

**UNE RANDONNÉE  
COSTUMÉE**

Le Grand chemin

**33**

**CALENDRIER  
DES FÊTES**

2023

# Sommaire

## Mairie

3 Place de l'Eglise  
22100 BRUSVILY  
Tél. 02.96.84.55.22  
Mail : mairie@brusvily.fr  
Site internet : www.brusvily.fr  
Page facebook :  
@mairiebrusvily

## Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi :  
9h – 12h / 14h – 17h  
Mercredi : fermé  
Vendredi, samedi :  
9h – 12h

## Permanences des élus

Uniquement sur rendez-vous

### Le Maire

Marie-Claire DOUENAT

### Les Adjoints

Evelyne BARDOU

Karl PIRON

Jacqueline LEYZOUR

Franck BRIEUC

### ► École Les Petits Loups

02 96 84 52 22

### ► École de Plumaudan

02 96 86 04 61

### ► Bibliothèque

bibliotheque-brusvily@  
wanadoo.fr

## Direction de la publication

M<sup>me</sup> BARDOU Evelyne Adjointe

## Rédaction / montage

Jacqueline LEYZOUR,  
Anne DEBEIX, Colette PELOU,  
Suzanne PERINA et la Mairie  
de Brusvily

## Crédits photos & Illustrations :

Freepik, mairie

## Couverture :

Fresque de la Bibliothèque

## Tirage

570 exemplaires

## Création et impression

Claire de Lune

Brusvily

06 81 18 49 27

Imprimerie Du Guesclin

Quévert

02 96 85 96 92

Disponible également sur  
www.brusvily.fr

## 03 Mot du Maire

## 04 Informations Municipales

## 27 Informations Générales

## 30 Vie Associative

## 35 Brus'utile et ludik'

## 36 Focus sur...



# Mot du maire



Nous voici déjà en été. On nous promet un été sec et chaud ; **attention à l'eau !**

Des récupérateurs d'eau ont été placés dans différents endroits de la commune, bibliothèque, église, cimetière et atelier municipal.

Une nouvelle politique des déchets est en cours, les sacs jaunes seront remplacés par des poubelles à couvercle jaune. La collecte des ordures ménagères et des poubelles jaunes aura lieu tous les 15 jours.

À partir de janvier 2024, on ne pourra plus mettre les déchets alimentaires dans la poubelle, il faudra composter ! Une réflexion sur les modalités est en cours à Dinan Agglomération.

Les travaux de l'entrée sud du bourg sont bien démarrés et vont permettre le ralentissement des voitures. Malgré une gêne certaine pour les riverains, ces travaux sont nécessaires pour la sécurisation.

**Toute l'équipe municipale vous souhaite un bel été et vous convie au feu d'artifice offert par la municipalité, qui sera tiré par l'entreprise HTP le samedi 15 juillet à la tombée de la nuit.**

**Et n'oubliez pas notre forum des associations « Les Brus'folies » le samedi 26 août après-midi.**

*Marie-Claire DOUENAT*



## BUDGET COMMUNAL

### ► Synthèse des comptes administratifs 2022

Le compte administratif 2022 (CA) a été approuvé par le Conseil Municipal. Il comprend l'ensemble des écritures en dépenses et en recettes effectuées l'an passé.

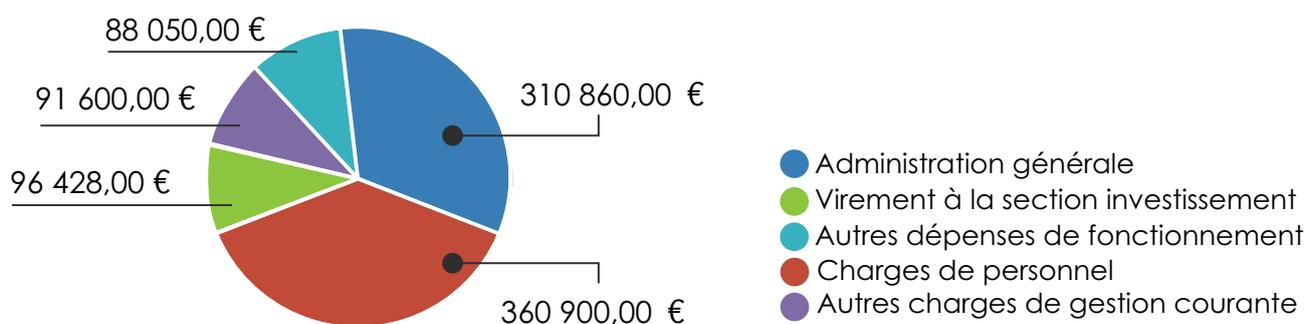
BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2022		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	663 153,06 €	672 587,33 €
Recettes	912 689,57 €	758 576,57 €
Résultat exercice	249 536,51 €* Report en fonctionnement pour 30000€.	85 989,24 €

\*Résultat de fonctionnement affecté en réserves en investissement pour 219 536,51 €  
Report en fonctionnement pour 30000€.

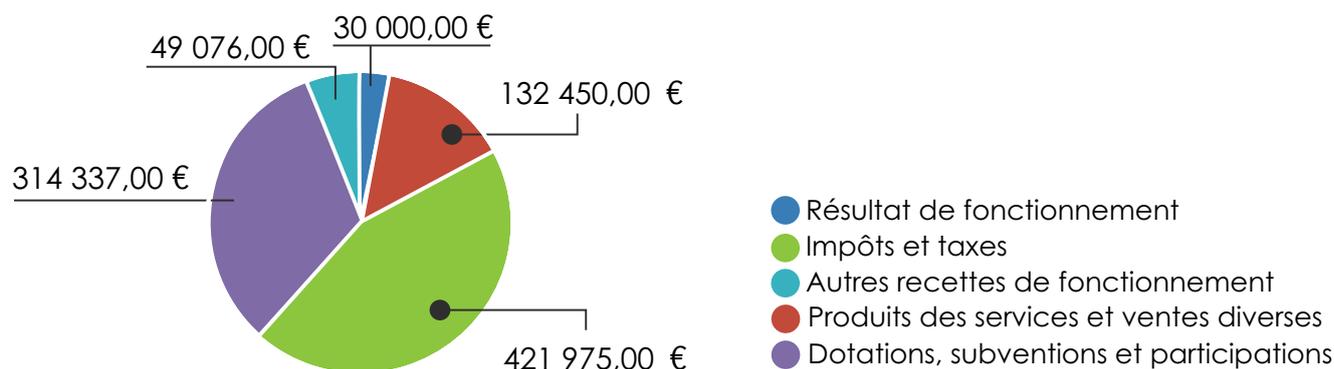
### ► Le budget primitif communal 2023

Le budget primitif (BP) est voté en début d'année, et correspond aux recettes et dépenses prévisionnelles de l'année à venir.

#### Dépenses de fonctionnement 2023

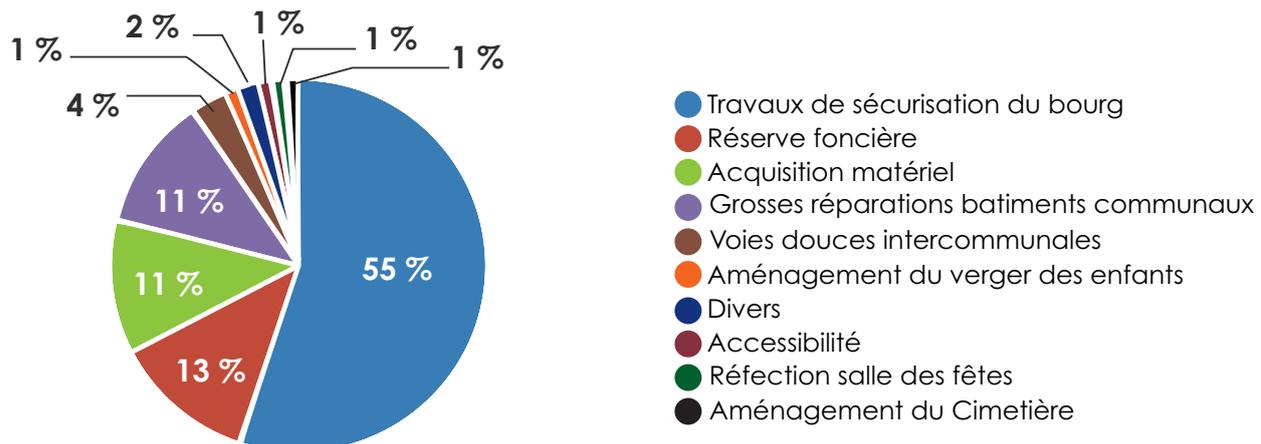


#### Recettes de fonctionnement 2023



## ► Les prévisions d'investissements pour 2023

### Prévisions d'investissements 2023 (hors subventions)



## ► PROJETS RÉALISÉS ET EN COURS

5

### ► Projets réalisés depuis le dernier bulletin

- ◆ Acquisition d'une remorque plateau
- ◆ Acquisition d'un nettoyeur haute pression
- ◆ Acquisition d'un groupe électrogène
- ◆ Fourniture et pose de nouvelles structures de jeux à l'école.
- ◆ Pose de récupérateurs d'eau (atelier communal, cimetière ...)
- ◆ Modification de circulation rue du 19 mars 1962 qui est désormais en sens unique dans le sens Rue de l'Ecotay vers la Rue de Dinan.
- ◆ Réalisation d'une fresque à l'entrée de la Bibliothèque « L'encre des mots ».
- ◆ Acquisition et pose de buts de foot pour le terrain d'honneur et de filets de protection pour le terrain annexe.
- ◆ Pose d'un panneau indiquant les circuits des chemins de randonnée sur le parking de la Salle des Fêtes.
- ◆ Pose d'un mat porte-drapeaux à l'entrée du parking de la Mairie.
- ◆ Bancs et un caisson pour l'école.

### ► Projets en cours de réalisation

- ◆ Les travaux de réaménagement du bourg

Les travaux de la zone sud ont démarré avec l'effacement des réseaux par le SDE 22 (Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor), avec circulation alternée pour le terrassement. La mise en service des réseaux sera réalisée entre le 12 juin et le 15 septembre 23, la dépose des poteaux béton aura lieu à partir du 15 septembre. Puis les travaux de réaménagement de la zone Sud pourront démarrer courant septembre 2023.

- ◆ Réfection de la classe préfabriquée Algéco.
- ◆ Acquisition de mobilier urbain (bancs et poubelles, bornes).

## BIBLIOTHÈQUE « L'ENCRE DES MOTS »

### LA FRESQUE

Pour valider le nouveau nom de la bibliothèque, le grapheur Julien Chaillou alias Strat Oster a encore « sévi » à Brusvily. Il a réalisé une fresque à l'entrée de la bibliothèque.

Suivez l'encrier situé près de l'armoire à livres, qui vous guidera vers l'Encre des Mots !

Magnifique travail comme d'habitude.

Remerciements particuliers à Lilou et Héroïse de l'opération argent de poche pour la préparation de ce mur.

*N'hésitez pas à venir admirer cette œuvre, et découvrir l'Encre des Mots, les dix bénévoles vous accueilleront avec plaisir.*



### RAPPEL DES HORAIRES

Mercredi 15h à 17h  
Jeudi : 16h 18h hors vacances scolaires  
Samedi : 10h 12h  
Fermeture estivale au mois d'août

### TROC AUX PLANTES

Le 22 avril 2023 a eu lieu le troc aux plantes de printemps organisé par « L'encre des Mots ».

Une quarantaine de personnes sont passées pour échanger, donner, prendre des plantes, des graines, des fleurs, des conseils.

Beaucoup de visiteurs sont repartis avec des plantes inconnues, entre autres une plante racine, « l'Oca du Pérou » (qui a beaucoup de ressemblance avec le topinambour).

Le jardin de la Bibliothèque avait été agrémenté de bancs, de panneaux colorés, pour le plaisir des yeux.



### A NOTER

Le prochain troc aura lieu  
le 14 octobre de 14h30 à 17h30.



## ATELIER MOSAÏQUE

Véronique Benon, brusvilienne et mosaïste passionnée est venue à « L'encre des Mots » partager sa passion avec une vingtaine de personnes de tout âge.

Ils ont ainsi pu créer **une mosaïque sur un support en granit des carrières environnantes**. Le résultat a été à la hauteur de leur investissement, « bluffant ».



## APÉRO LECTURE

Quelques lecteurs de " L'encre des Mots " se sont retrouvés vendredi 12 mai au Bar à fin' de Brusvily pour l'apéro lecture bisannuel. C'était l'occasion de partager leurs coups de cœur du moment.

**Quelques auteurs sont sortis du lot :** Les coiffes rouges de Daniel Cario, qui évoque la dure vie des Douarnenaises dans les années 20 et autour de la pêche à la sardine. Jenny Colgan avec La petite boulangerie.

**Ces lecteurs se retrouveront à l'automne autour de nouvelles lectures. Venez donc les rejoindre.**



## DICTÉE DU 26 MAI 2023

C'est dans une bonne ambiance qu'a eu lieu la dictée annuelle organisée par « L'Encre des Mots ». En effet 17 participants et leur maitresse d'un soir ont participé à l'exercice.

Il s'agissait d'un extrait de **La puce à l'oreille** de Claude DUNETON.

Manifestement la langue française est difficile,



mais trois personnes s'en sont très bien sorties, ex aequo **avec seulement 1 faute, et 3 fautes pour le deuxième ! Bravo aux quatre lauréats.**

Un bel ouvrage leur a été remis en récompense.

Et, bien sûr, le rendez-vous a été pris pour la prochaine édition qui aura lieu à l'automne prochain.

## ACTIONS SOCIALES - SERVICE AUX HABITANTS

### LES COLIS DES AINÉS

Comme les années précédentes, des colis garnis de produits locaux ont été distribués à nos aînés de plus de 80 ans. **Trente-trois personnes inscrites mais qui ne pouvaient assister au repas du 11 novembre en ont ainsi bénéficié.**

**Merci à l'ensemble des bénévoles et élus de l'Action Sociale.**



## OPÉRATION ARGENT DE POCHE

Seulement deux jeunes motivées ont répondu à l'appel de la municipalité, pour l'opération argent de poche du 8 avril dernier.

Héloïse et Lilou, aidées par Anne et Franck ont peint l'un des murs extérieurs de la bibliothèque en blanc pour le préparer à un futur graph.

Ensuite armées de sacs poubelles et de gants, elles ont fait le tour du bourg pour ramasser 2 sacs de déchets (bouteilles, mégots en grosses quantités, plastiques en tous genres, etc....)

Pour ce travail de 3 heures elles ont perçu une rémunération de 15 € agrémenté d'une collation.

D'autres opérations sont prévues, alors n'hésitez pas si vous avez entre 16 et 18 ans à vous renseigner auprès de la mairie.

## ETAT CIVIL

En raison de la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), la loi nous impose de ne pas diffuser les données personnelles en matière d'Etat Civil.

### • NAISSANCES

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier dernier, la commune compte **2 petits Brusviliens de plus. Nos meilleurs vœux de santé et de prospérité** aux nouveaux-nés et toutes nos félicitations aux parents.

### • MARIAGES

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier, **3 heureux couples se sont unis** devant l'Officier de l'Etat Civil de Brusvily. **Nous présentons aux mariés nos vœux de bonheur.**

### • DÉCÈS

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier dernier, **5 Brusviliens nous ont quittés. Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.**

# Infos Municipales

## COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



La cérémonie de commémoration marquant l'anniversaire de la victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie le 8 mai 1945, s'est déroulée au monument aux morts à 11h30 à Brusvily.

Marie-Claire DOUENAT, Maire de Brusvily a lu le texte de M Sébastien LECORNU, Ministre des Armées et de Madame Patricia MIRALLES, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire.

Une gerbe aux couleurs de notre drapeau national a été déposée, M Raymond GLEMEE et M Albert RAFFRAY nos porte-drapeaux étaient présents, entourés par des habitants et des élus de la commune.

## URBANISME • PERMIS DE CONSTRUIRE

### PC 022 021 22 C0013

19 Le Bosreux  
Réaménagement  
bâtisse en maison  
d'habitation

### PC 022 021 22 C0014

13 bis rue du  
Presbytère  
Maison

### PC 022 021 22 C0016

3 b rue des  
Aubépines  
Maison

### PC 022 021 22 C0017

25 La Chantellerais  
Rénovation maison

### PC 022 021 22 C0018

11 bis La Bodinai  
Maison

### PC 022 021 22 C0019

3 D rue des  
Aubépines  
Maison

### PC 022 021 22 C0020

3 C rue des  
Aubépines  
Maison

### PC 022 021 22 C0021

4 rue du Pré Dième  
Carport et abri de  
jardin

### PC 022 021 22 C0022

6 la Ville aux Vieilles  
Extension maison

### PC 022 021 23 C 0001

Rue de l'Ecotay  
Construction d'une  
maison d'habitation

### PC 022 021 23 C 011

25 la Bodinai  
Construction  
d'un Carport

### PC 022 021 23 C 0006

14 Le Bosreux  
Changement  
de destination  
exploitation agricole

### PC 022 021 23 C0007

6 L'Epinay  
Extension d'une  
maison

### PC 022 021 23 C0010

19 La Vieux Ville  
Extension maison

## NATURELLEMENT BRUSVILY



C'est reparti pour l'ensemble des bénévoles et élus qui iront à la découverte de nos maisons, jardins et arbres qui donnent tant de couleur et de charme à notre commune.

Les personnes désireuses d'intégrer le groupe l'année prochaine sont les bienvenues. **Les photos 2022 sont regroupées dans un classeur "fleurissement"** que l'on peut consulter à la Mairie.

# Infos Municipales

## COMMISSION ANIMATION

### LES BRUSVILY KIDS

Pour cette rentrée 2023, les « Brusvily kids » sont allés s'amuser à la patinoire de Rennes et à Enigmaparc à Janzé.

Cette dernière sortie a mis les neurones des enfants et des accompagnateurs à rude épreuve car durant 3 heures, chaque équipe s'est confrontée aux énigmes et à la recherche d'Enigmus le maître des lieux. En tout cas, encore une fois, tout le monde a pris beaucoup de plaisir sur ces 2 activités.



### LES PROCHAINES SORTIES

proposées par la Commission Animation seront

- ◆ Cobac Parc/Aqua Fun le mardi 11 juillet 2023 &
- ◆ Accrobranches le mardi 25 juillet 2023

10

Inscriptions uniquement lors les dates de permanences  
Infos sur la page Facebook de la commune.

## LES BRUS'FOLIES

Nous vous attendons le **samedi 26 août 2023 à partir de 13h30** sur le parking de la salle des fêtes pour participer à la 3<sup>ème</sup> édition du forum associatif « **Les Brus'Folies** ». Cette année encore, les associations sportives et culturelles de Brusvily, mais également hors commune viendront animer cette journée. Sur place, restauration et buvette.

### AU PROGRAMME

Un repas sera proposé au prix de 11.50 € sur réservation au 06 35 54 82 19

À partir de 19h00 une animation musicale de sélection vinyle clôturera cet évènement.



### RENSEIGNEMENTS :

Mairie de Brusvily 02 96 84 55 22  
mairie@brusvily.fr

## ÉCOLE LES PETITS LOUPS

### Voici les sorties et projets menés cette année :

L'école de Brusvily ne compte plus que quatre classes suite à une fermeture de classe. M<sup>me</sup> Leroy et M<sup>r</sup> Delecourt sont partis à la retraite, et M<sup>me</sup> Pétereau a pris la relève.

Toutes les classes sont allées **3 fois au cinéma** et **4 fois à la bibliothèque municipale de Brusvily** participer à des **animations proposées par des bénévoles et emprunter des livres.**

« je pêche mon premier poisson »



Les élèves ont aussi eu des **animations « musique »** avec un intervenant du Kiosque, de janvier à avril.

La classe de M<sup>me</sup> Robillard a fait **3 sorties axées sur la biodiversité**, un thème proposé par la Maison de la Rance.

Les classes de M<sup>me</sup> Gicquel et de M<sup>me</sup> Accoh travaillent avec la Maison de la Pêche de Jugon-Les-Lacs sur le projet "**je pêche mon premier poisson**". (intervention en classe et sorties près de plans d'eau).

Les classes de M<sup>me</sup> Pétereau et de M<sup>me</sup> Robillard (ainsi que les élèves de moyenne section de la classe de M<sup>me</sup> Accoh) **sont allées à la ferme pédagogique de Kémo à Corseul le 15 mai.**



Les élèves de CP et de grandes sections iront à la **piscine au mois de juin** deux fois par semaine. **Les enseignantes remercient les mairies et l'Amicale Laïque pour le financement des sorties et des projets, les bénévoles de la bibliothèque et Dinan Agglo pour les interventions gratuites proposées.**

Sorties sur la biodiversité



**Un grand merci également aux ATSEM : Caroline, Chantal, Patricia et Danièle pour leur aide et implication au quotidien.**

L'équipe enseignante

# Infos Municipales

## RETROSPECTIVE DES ÉVÈNEMENTS DE L'ANNÉE



Vœux de M<sup>me</sup> Le Maire



Vœux du personnel



Cérémonie du 11 Novembre



Noël 2022



# Infos Municipales



Départ Anais Raulo



Le sapin de Bel Air



Le sapin de la Vieux Ville



Le sapin rue de la croix aux ailes



Le sapin Tchoupi



Le sapin de la Bodinais



Le sapin de la Ville aux Vielles

Le sapin Rue des Huguettes



Les sapins de la Commune



Le sapin du Bosreux

## LUTTONS CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

**DINAN AGGLOMÉRATION ET VOTRE COMMUNE VOUS ACCOMPAGNE DANS LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE.**

### Comment le reconnaître ?

Le frelon asiatique, prédateur de nos abeilles, se différencie de son cousin européen par sa taille plus petite, ses pattes jaunes et ses couleurs plus foncées.



**Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)**



**Frelon commun (jusqu'à 4 cm)**

### Le piégeage des fondatrices

Le principe est de capturer le plus grand nombre de femelles fécondées, capables de construire un nid et de développer une nouvelle colonie.

**Le piégeage s'effectue sur deux périodes : de mai à juin et de septembre à novembre.**



### La destruction des nids

La colonie grossissant de jour en jour, cette dernière quitte le nid primaire pour construire un nid secondaire imperméable capable d'accueillir plusieurs milliers d'individus. Ce nid réalisé par les ouvrières est généralement situé à la cime d'un arbre. Fin août, la colonie atteint son pic d'activité et le nid sa taille maximale.

**La destruction des nids doit être réalisée par des professionnels.**

### Quelle est la marche à suivre si vous découvrez un nid ?

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à votre mairie ou au service de Dinan Agglomération. Une entreprise spécialisée interviendra en moins de 48 heures. Un produit insecticide sera injecté à l'intérieur du nid pour détruire ouvrières et reine. Dinan Agglomération prendra à sa charge 50% des frais engagés et votre commune les 50% restants.

**Pour plus d'informations,  
contactez votre mairie ou bien  
M<sup>me</sup> Leconte, en charge des  
espèces invasives à Dinan  
Agglomération,  
au 06.64.64.32.71**

# Infos Municipales

## COMMISSION PATRIMOINE MATINÉE CITOYENNE

**La matinée citoyenne du samedi 22 avril a réuni une trentaine de personnes afin de procéder à l'entretien des biens de la commune.**

Cette année, il a été procédé à divers travaux de nettoyage : les lagunes et les allées du cimetière, le lavoir de la brousse, « le coupage de lierre » du mur du Presbytère, un atelier peinture à la bibliothèque et le ramassage de déchets sur une petite partie de la commune.

**Après un apéritif offert par la municipalité, la matinée s'est terminée par un repas partagé.**

La prochaine matinée citoyenne aura lieu en octobre.



## CHEMINS DE RANDONNÉE

**Un panneau signalétique des circuits au départ du parking de la salle des fêtes a été installé.**

Pour rappel des randos-fiches des circuits sont disponibles à la Mairie.



## TARIFS DES LOCATIONS DE LA SALLE DES FÊTES AU 01 JANVIER 2023 (\*ERRATUM SUITE À UNE ERREUR SUR LE MAG DE DÉCEMBRE 2022)

EVÈNEMENTS & EQUIPEMENTS	Associations de la commune	Particuliers de la commune	Extérieurs commune
*Si nettoyage non effectué	150,00 €	200,00 €	300,00 €

**Vous trouverez le reste des tarifs en page 17 >**

## EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus complets des conseils municipaux peuvent être consultés sur le site internet de la commune. Pour le bulletin, nous en faisons un condensé.

LUNDI 17 OCTOBRE 2022

### 1) Travaux pour l'ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES AU LIEU-DIT « SUR LES VAUX »

Karl PIRON rappelle que des travaux sont nécessaires pour l'écoulement des eaux pluviales au lieu-dit « Sur les Vaux » et présente les devis des deux entreprises ayant répondu à la consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** de retenir l'offre de la SARL PIRON Jean-Loup de Saint-Juvat (22) qui s'élève à 3 556.00 € HT,

### 2) Travaux de REMISE EN ÉTAT DU CHEMIN AU LIEU-DIT « LE BOSREUX »

Karl PIRON rappelle que les travaux d'empierrement et de busage du chemin communal « Landes de derrière » situé derrière le village du Bosreux sont effectués par l'entreprise SAMSON Pascal de Trévron (22).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Autorise** M<sup>me</sup> le Maire à mandater la facture d'un montant de 8 348.00 € HT relative à ces travaux ainsi que toutes pièces relatives à cette décision.

### 3) Aménagement TRAVERSÉE DU BOURG RD 793

**Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) – Année 2023**

M<sup>me</sup> le Maire rappelle qu'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) a été sollicitée en 2021 et 2022 mais que la Préfecture n'a pas retenu le projet. Une nouvelle demande peut être déposée en intégrant les avenants validés par le conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) au titre de la programmation 2023,

### 4) Réduction des HORAIRES d'éclairage public

M<sup>me</sup> le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** que l'éclairage public sera interrompu la nuit dès que les horloges astronomiques seront programmées :

De 21 h 00 à 6 h 30 (dans le bourg)  
et de 19 h 30 à 6 h 30 (dans les villages),

Charge M<sup>me</sup> le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population.

### 5) Consultation relative aux CONTRATS D'ASSURANCE

Evelyne BARDOU évoque qu'une consultation a été lancée pour la souscription de contrats d'assurance et présente un tableau comparatif des propositions émanant de 3 compagnies d'assurances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** de retenir les propositions de Groupama Loire Bretagne avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ou à l'échéance des contrats,

### 6) Révision des TARIFS au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

**Location salle des fêtes et salle d'activités - Tables et bancs - Photocopies**

Evelyne BARDOU évoque que les tarifs de location des salles et la facturation des photocopies ont été fixés par délibération du 9 juillet 2010 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ceux-ci n'ayant pas été révisés depuis cette date, la commission animation s'est réunie pour étudier de nouveaux tarifs suivant le tableau (page ci-contre).

## LOCATION SALLE DES FÊTES

Pour les associations : 1 location gratuite par an.

EVÈNEMENTS & EQUIPEMENTS	Associations de la commune	Particuliers de la commune	Extérieurs commune
Repas, buffet dansant avec cuisine	200.00 €	290.00 €	400.00 €
Par jour supplémentaire	0.00 €	40.00 €	40.00 €
Bal, concert	150.00 €	150.00 €	250.00 €
Concours cartes, loto, théâtre, spectacle	75.00 €	75.00 €	200.00 €
Vin d'honneur (sans cuisine)	50.00 €	80.00 €	150.00 €
Réunions diverses (A.G. ...)	0.00 €	0.00 €	150.00 €
Couvert complet/l'unité	0.20 €	0.20 €	0.40 €
Flutes/l'unité	0.15 €	0.15 €	0.30 €
Electricité/kw	0.20 €	0.20 €	0.20 €
Percolateur (hors location salle des fêtes)	5.00 €	5.00 €	15.00 €
Si nettoyage non effectué	150.00 €	200.00 €	300.00 €
Forfait pour location avec repas à emporter (sans cuisine)	100.00 €		
Autre location à l'année par extérieur commune	Suivant délibération		

## LOCATION SALLE TERRAIN DES SPORTS

	Associations de la commune	Particuliers de la commune	Extérieurs commune
Salle et auvent (avec 10 tables/20 bancs)	0.00 €	100.00 €	Non loués
Electricité/kw	0.00 €	0.20 €	
Table supplémentaire ou hors location salle	0.00 €	1.50 €	3,00 €
Banc supplémentaire ou hors location salle	0.00 €	0.75 €	1.50 €

## PHOTOCOPIES

Associations ►	Papier blanc fourni par la Mairie	Papier couleur non fourni par la Mairie
A4 noir/blanc	0.30 €	0.20 €
A3 noir/blanc	0.40 €	0.30 €
A3 couleur	0.40 €	0.30 €
A3 couleur	0.50 €	0.40 €

Particuliers ►	Papier blanc fourni par la Mairie
A4 noir/blanc	0.30 €
A3 noir/blanc	0.40 €
A3 couleur	0.40 €
A3 couleur	0.60 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide d'appliquer** les tarifs énoncés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

### 7) Acquisition d'UNE REMORQUE

Karl PIRON présente des devis pour l'acquisition d'un plateau remorque.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**Décide** de retenir l'offre mieux-disante de l'entreprise Bernard Motoculture qui s'élève à 1 438.33 € HT.

### 8) Fourniture et pose de STRUCTURES DE JEUX À L'ÉCOLE

Karl PIRON évoque la vétusté des jeux dans la cour de l'école et présente différentes propositions relatives à la pose et fourniture d'une structure « équilibre » avec dalles de sécurité. Le montage sera effectué par les employés des services techniques.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**Accepte** le devis de la société Quali-cité Bretagne de Nivillac (56) qui s'élève à 4 520.00 € HT,

### 9) Repas des Aînés du 11 NOVEMBRE 2022

Jacqueline LEYZOUR rappelle que le repas des Aînés est prévu le vendredi 11 novembre prochain.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**Décide** de retenir le menu de Eric Cuisine pour Vous pour un montant de 33.84 €/personne,

### 10) Désignation d'UN CONSEILLER MUNICIPAL « correspondant incendie et secours »

M<sup>me</sup> le Maire informe les membres du conseil municipal que l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, a été complété par le décret n° 2022-1091. En vertu du nouvel article D. 731-14, il est prévu qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux. Cette désignation doit avoir lieu avant le 1<sup>er</sup> novembre 2022 pour se mettre en conformité.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**Désigne** M. PIRON Karl « correspondant incendie et secours ».

### 11) DINAN AGGLOMÉRATION : Rapport d'activités et de développement durable 2021

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, M<sup>me</sup> le Maire rappelle au conseil municipal que le rapport d'activités et de développement durable de Dinan Agglomération est transmis chaque année, au maire de chaque commune membre.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**Prend acte** du rapport d'activités de Dinan Agglomération pour l'année 2021.

### 12) AFFAIRES DIVERSES

#### 1. Illuminations de Noël

La pose des illuminations sera assurée par le Comité des Fêtes, de l'église à la salle des fêtes vers la mi-décembre.

#### 2. Rue du 19 mars

La rue du 19 mars sera en sens interdit en venant de Dinan lorsque les travaux seront terminés.

#### 3. Bois

Karl PIRON fait part que du bois a été coupé à la lagune et propose de le réserver aux personnes âgées, en difficulté et aux associations.

## LUNDI 12 DECEMBRE 2022

### 1) RÉNOVATION DU MUR DU PRESBYTÈRE :

- **Convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'un chantier international avec l'association Concordia**
- **Fonds de concours de Dinan Agglomération 2022-2026**

M<sup>me</sup> le Maire rappelle que le mur du presbytère doit être remis en état et présente une proposition de l'association Concordia qui organise des chantiers autour d'un projet d'utilité collective en lien avec le patrimoine naturel ou bâti, ou en lien avec une action culturelle ou sociale.

*Devis pour la dévégétalisation et la rénovation du mur : 9 366.00 € dont une subvention régionale estimée à 5 000.00 € ; Un fonds de concours de 50 % pourra être demandé à Dinan Agglomération sur la partie restant à charge de la mairie, soit 1 935 €.*

*Le conseil municipal **accepte** à l'unanimité cette proposition.*

### 2) FINANCES : Décision modificative n° 1 - budget primitif commune 2022

Afin d'ajuster les crédits sur les opérations d'investissement, M<sup>me</sup> le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le budget primitif 2022 de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Approuve** cette décision modificative n° 1.

### 3) FINANCES : Détermination des durées d'amortissement des subventions d'équipement versées.

M<sup>me</sup> le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré le 13 juin 2022 afin d'appliquer la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles suivantes :

- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises : 5 ans ;
- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations : 15 ans ;
- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit...) : 40 ans ;

La méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire prorata temporis.

Par exception, les subventions d'équipement servant à acquérir des biens de faibles valeurs, c'est-à-dire ceux dont la valeur unitaire est inférieure à 500 €, seront amortis en 1 an, au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

### 4) BIBLIOTHÈQUE :

#### • Choix d'un nom

Une sélection de noms avait été faite par les conseillers : Au fil des mots, Instant lecture, L'Encre des mots.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** de nommer la bibliothèque « L'encre des mots ».

- **Réalisation d'une fresque** et création d'un

panneau signalétique

Anne Debeix présente différents projets pour la réalisation d'une fresque et d'un panneau signalétique réalisés par Julien Chaillou « Strat Oster ». Devis : Fresque : 1 447.80 € - Panneau : 400.00 €

Le conseil municipal **accepte** ces devis (14 voix Pour, 1 abstention : Claude ROBERT).

### 5) Remplacement d'EXTINCTEURS, BLOCS DE SECOURS, ALARME

M<sup>me</sup> le Maire présente les devis établis par la société Securitec pour le remplacement d'extincteurs, de blocs autonomes d'éclairage de sécurité (mairie, presbytère, salle des fêtes, école) et d'une alarme à l'église.

**1<sup>er</sup> devis** : 7 extincteurs : 660.16 € HT

**2<sup>ème</sup> devis** : 10 blocs autonomes d'éclairage de sécurité : 1 154.30 € HT, 1 alarme : 165.49 € HT.

Soit un montant total de 1 319.79 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Accepte** les devis de la société Securitec pour un montant de 660.16 € HT et 1 319.79 € HT,

**Décide** d'inscrire cette dépense en investissement.

### 6) Mise à disposition du PERSONNEL AU S.I.R.S. Brusvily/Plumaudan : Avenants

Suite à des modifications de planning et de durée hebdomadaire de service de deux agents, les conventions de mise à disposition du personnel de Brusvily au S.I.R.S. doivent être actualisées.

D'autre part, la convention de mise à disposition de la secrétaire chargée de la gestion du syndicat doit également être actualisée afin d'intégrer l'indemnité de régie versée annuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** d'établir les avenants pour les conventions de mise à disposition du personnel ci-dessous :

AGENTS	D.H.S. DE MISE À DISPOSITION MODIFIÉE
1 agent ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	<b>33 h 30</b> (heures commune Brusvily à enlever suivant relevé)
1 agent ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	<b>33 h 00</b> (totalité au S.I.R.S.)
1 agent Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Pas de DHS</b> : Forfait annuel intégrant l'indemnité de régie

### 7) Dinan Agglomération : Rapport relatif au prix et à la qualité des services publics de prévention et de GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS Année 2021

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le rapport et la note liminaire, à l'unanimité :

**Prend acte** de ladite présentation,

**Précise** que le rapport est mis à disposition du public en mairie et qu'il est consultable sur le site internet de Dinan Agglomération.

### 8) AFFAIRES DIVERSES

#### 1. Effacement réseaux entrée sud

L'effacement des réseaux à l'entrée sud ne va pas être réalisé sur la totalité de la rue de Broons.

#### 2. Illuminations de Noël

M<sup>me</sup> le Maire remercie les membres du Comité des fêtes pour les décorations et illuminations de Noël.

LUNDI 13 FEVRIER 2023

### 1) EFFACEMENT DES RÉSEAUX Sur la RD 793 : Entrée Sud

#### Réseau électrique – Réseau éclairage public – Infrastructures télécommunications

M<sup>me</sup> le Maire rappelle les propositions du Syndicat Départemental d'Energie relatives au projet d'effacement des réseaux Basse Tension, Réseau Eclairage Public, Infrastructures télécommunications, pour l'entrée Sud - RD793.

Suite à la délibération du conseil municipal du 7 mars 2022 décidant d'engager ces travaux, le S.D.E. a procédé à une étude détaillée. Les montants à ce stade étant supérieurs aux estimations sommaires, M<sup>me</sup> le Maire présente les nouveaux montants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** :

- Le projet d'effacement des réseaux Basse Tension pour un montant estimatif de 145 000 € TTC.

A titre indicatif, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 48 333.34 €.

- Le projet d'aménagement de l'éclairage public pour un montant estimatif de 58 320 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

A titre indicatif, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 35 100 €.

- Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques

pour un montant estimatif de 31 000 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

A titre indicatif, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 31 000 €.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme, mêmes modalités et au prorata du paiement à celle-ci.

### 2) TERRAIN DES SPORTS :

- **Acquisition de buts pour le terrain d'honneur**
- **Acquisition de filets de protection pour le terrain annexe**

Franck BRIEUC présente des devis pour la pose et fourniture de buts de foot pour le terrain d'honneur et la fourniture de filets de protection pour le terrain annexe.

Dans l'attente de devis supplémentaires, le sujet est reporté lors d'une prochaine réunion.

### 3) RYTHMES SCOLAIRES à compter de la rentrée scolaire 2023

M<sup>me</sup> le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale relatif à la semaine des 4 jours.

Les communes ayant obtenu une dérogation antérieure à la rentrée scolaire 2021, doivent renouveler leur demande. Le R.P.I. Brusvily/Plumaudan étant dans cette situation, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la reconduction de ce rythme scolaire pour l'école de Brusvily.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** de solliciter le renouvellement de la dérogation pour l'organisation des temps scolaires sur 4 jours à l'école de Brusvily, soit 8 demi-journées par semaine avec le mercredi matin totalement libéré,

**Mandate** M<sup>me</sup> le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès de la Direction académique.

### 4) PERSONNEL COMMUNAL :

#### Promotion interne : création de deux postes d'agents de maîtrise

M<sup>me</sup> le Maire informe l'assemblée que deux agents au grade d'ATSEM principal de 1ère classe, sont promouvables par voie de promotion interne dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise

territoriaux.

M<sup>me</sup> le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la création de deux postes d'Agents de Maîtrise à temps non complet (33 h 00 et 33 h 30) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

**De créer un poste** d'Agent de Maîtrise à temps non complet (33 h 00) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023,

**De créer un poste** d'Agent de Maîtrise à temps non complet (33 h 30) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023,

**Mandate** M<sup>me</sup> le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

Création d'un poste dans le cadre d'emploi des Adjoints administratifs suite à mutation

M<sup>me</sup> le Maire rappelle que l'agent occupant les fonctions de secrétaire au grade d'Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (17 h 30) a quitté la collectivité le 16 février 2023. Elle propose à l'assemblée de créer un poste dans le cadre d'emploi des Adjoints Administratifs à temps complet (35 h 00) en raison de la surcharge de travail au sein de la Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** de créer un poste dans le cadre d'emploi des Adjoints administratifs territoriaux à temps complet (35 h 00) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023,

**Décide** de lancer l'appel à candidatures,

**Mandate** M<sup>me</sup> le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

## **Modification du tableau des effectifs.**

Le tableau des effectifs sera modifié ultérieurement après avis du Comité Social Territorial (C.S.T.) du Centre de gestion.

## **5) Dinan Agglomération : Mode de GESTION DE LA COMPÉTENCE EAUX PLUVIALES URBAINES**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Dinan Agglomération exerce la compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) en lieu et place de ses communes-membres. Pour permettre l'exercice de ladite compétence, la commune de Brusvily met, en vertu de l'article L. 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de plein droit, à disposition de Dinan Agglomération les biens dont elle est propriétaire.

Conformément aux articles L.1321-2 et L.5211-5-III du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dinan Agglomération assume, sur les biens mis à disposition par la commune, l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, hormis le droit d'aliéner.

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite Engagement et Proximité a permis la délégation de tout ou partie de ces trois compétences par une communauté d'agglomération à une ou plusieurs de ses communes membres qui en ferait la demande.

En cas de délégation, Dinan Agglomération reste responsable de sa compétence, la GEPU en l'occurrence, mais celle-ci est exercée par la commune, au nom et pour le compte de Dinan Agglomération. Une convention doit donc être conclue entre Dinan Agglomération et la commune délégataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité :

- **d'approuver** le contenu du procès-verbal de mise à disposition de biens nécessaires à l'exercice de la compétence "Gestion des eaux pluviales urbaines" par la commune de Brusvily au profit de Dinan Agglomération, annexé à la présente délibération ;

- **d'autoriser** M<sup>me</sup> le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ;

- **de solliciter** de L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dénommé Dinan Agglomération, la délégation de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) concernant le territoire de la commune ;

- **d'autoriser** M<sup>me</sup> le Maire à procéder à la signature de la convention de délégation des services transférés à Dinan Agglomération telle que le projet de convention figure en annexe. En complément de cela, il est également autorisé à accomplir toutes les démarches administratives, budgétaires, comptables, techniques utiles pour la mise en œuvre de cette délégation de compétence. A cet effet, il est notamment chargé de procéder à la signature de tout document utile quel que soit le caractère du document. Il en rendra compte devant le conseil municipal lors de la première séance ordinaire qui suivra la mise en place effective de cette procédure de délégation de compétence.

- **d'autoriser** M<sup>me</sup> le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tout document afférent à cette affaire.

### 6) AFFAIRES DIVERSES

#### 1. Benne à ferraille

L'amicale laïque du RPI Brusvily Plumaudan organise une récupération de ferraille. Des bennes vont être mises à disposition au local technique de Brusvily le vendredi 3 mars de 9 h à 18 h et le samedi 4 mars de 9 h à 17 h.

Des élus vont effectuer du tri dans les classes et dans le local technique.

#### 2. Commission Patrimoine

Sandrine Dupas évoque différents sujets :

- **Matinées citoyennes** : 22 avril et 14 octobre 2023.
- **Les totems sont en cours de réalisation** pour les circuits au départ du parking de la salle des fêtes.
- **PNR** : la commune est retenue pour une journée découverte du patrimoine au bois des Mézières le dimanche 25 juin 2023.
- **Biodiversité** : Dinan Agglomération va fournir des graines pour jachère fleurie et des nichoirs (pour mésanges et chauve-souris).

#### 3. Troc aux plantes

Des trocs aux plantes vont être organisés les 22 avril et 14 octobre 2023, l'après-midi.

#### 4. Brus'Infos

Evelyne Bardou informe que le Brus'Infos n° 5 va être édité en mars.

**LUNDI 6 MARS 2023**

#### 1) Approbation des comptes de gestion 2022 :

##### A) Budget annexe boucherie-supérette

M<sup>me</sup> le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**Approuve** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

##### B) Commune

M<sup>me</sup> le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement

au compte administratif.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**Approuve** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### 2) Approbation des

##### COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 :

##### A) Budget annexe boucherie-supérette

Présentation du compte administratif 2022 :

*Le Conseil Municipal :*

*Vu le budget primitif, les décisions modificatives, les différentes pièces comptables de l'exercice 2022 et le compte de gestion dressé par le Trésorier de Dinan Banlieue,*

**Vu le compte administratif 2022 qui peut se résumer ainsi :**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	5 821.04 €
Recettes	10 133.54 €
Excédent reporté N-1	0 €
Total recettes	10 133.54 €
Résultat de clôture	4 312.50 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 881.26 €
Déficit reporte N-1	33 992.53 €
Total dépenses cumulées	35 873.79 €
Recettes	4 990.59 €
Affectation résultat (art. 1068)	23 725.17 €
Total recettes	28 715.76 €
Résultat de clôture	- 7 158.03 €
Résultat global de clôture	- 2 845.53 €

Hors de la présence de M<sup>me</sup> le Maire, Evelyne BARDOU, Adjointe désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif, propose à l'assemblée de procéder au vote à main levée :

VOTANTS : 14  
Contre : 00

Exprimés : 14  
Abstention : 00  
Pour : 14

Vu le résultat du vote,

**Adopte** le compte administratif 2022 et les opérations budgétaires relatives à l'exercice 2022.

## B) Commune

Présentation du compte administratif 2022 :

Le Conseil Municipal :

Vu le budget primitif 2022, les décisions modificatives, les différentes pièces comptables de l'exercice 2022 et le compte de gestion dressé par le Trésorier de Dinan Banlieue,

**Vu le compte administratif 2022 qui peut se résumer ainsi :**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	663 153.06 €
Recettes	912 689.57 €
Excédent reporté N-1	0 €
Total recettes	912 689.57 €
Résultat de clôture	249 536.51 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	672 587.33 €
Déficit reporté N-1	0 €
Total dépenses	672 587.33 €
Recettes	212 154.44 €
Affectation résultat (art. 1068)	496 935.31 €
Excédent reporté N-1	49 486.82 €
Total recettes	758 576.57 €
Résultat de clôture	85 989.24 €
Résultat global de clôture	335 525.75 €

Hors de la présence de M<sup>me</sup> le Maire, Evelyne BARDOU, Adjointe désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif, propose à l'assemblée de procéder au vote à main levée :

Votants : 14  
Contre : 00  
Exprimés : 14  
Abstention : 00  
Pour : 14

## Vu le résultat du vote,

**Adopte** le compte administratif 2022 et les opérations budgétaires relatives à l'exercice 2022.

### 3) ACQUISITION :

Karl PIRON présente différents devis relatifs à l'acquisition d'un nettoyeur haute pression, d'un groupe électrogène et de cuves de récupération d'eaux pluviales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Décide** de retenir le devis de la société Auto Omnia Industrie relatif à l'acquisition d'un nettoyeur haute pression, qui s'élève à 2 785.00 € HT : (12 voix Pour, 1 Abstention : Sandrine DUPAS, 2 Contre : Claude ROBERT + procuration),

**Décide** de retenir le devis de la société Auto Omnia Industrie relatif à l'acquisition d'un groupe électrogène, qui s'élève à 560.00 € HT : (15 voix Pour),

**Décide** de retenir le devis de la société Rototec pour l'acquisition de cuves de récupération d'eaux pluviales qui s'élève à 3 114.50 € HT (dont 334.00 € HT frais de transport) : (15 voix Pour) :

3 cuves de 1 500 l x 397.00 € HT (1 mairie, 1 bibliothèque, 1 salle Jules ferry)

3 cuves de 2 500 l x 529.00 € HT (1 cimetière, 1 atelier communal)

### 4) Reconduction de l'opération

#### « ARGENT DE POCHE » pour l'année 2023

Franck BRIEUC propose de reconduire l'opération « Argent de poche » pour les jeunes de 16 et 17 ans.

Différentes missions peuvent être envisagées pour l'année 2023 : peinture du lavoir du Pré-Dième, des portes des vestiaires au terrain des sports et du mur de la bibliothèque. Nettoyage des bâtiments communaux, etc...

#### Modalités :

- chaque mission a une durée d'une demi-journée (3 h 30 dont 30 minutes de pause)
- l'indemnisation est fixée à 15.00 € par mission
- l'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus
- un contrat est signé entre le jeune et la collectivité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Approuve** la reconduction du dispositif « argent de poche » sur la commune pour l'année 2023 sur la base de 20 missions selon les modalités présentées.

LUNDI 3 AVRIL 2023

### 1) Affectation DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2022

#### A) Budget annexe boucherie-supérette :

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, il est nécessaire de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022. Le compte administratif a été approuvé par délibération en date du 6 mars 2023.

#### RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Résultat de fonctionnement :	
Résultat de l'exercice :	4 312.50 €
Résultat antérieur reporté :	0 €
Résultat à affecter :	4 312.50 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Solde d'exécution cumulé d'investissement :  
- 7 158.03 €

Solde des restes à réaliser d'investissement :  
0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : Affectation en réserves en investissement (article 1068) : 4 312.50 € - Report en fonctionnement (article 002) : 0 €

Vote à main levée :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

#### B) Budget Commune : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, il est nécessaire de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022. Le compte administratif a été approuvé par délibération en date du 6 mars 2023.

#### RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Résultat de fonctionnement :	
Résultat de l'exercice :	249 536.51 €
Résultat antérieur reporté :	0 €
Résultat à affecter :	249 536.51 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Solde d'exécution cumulé d'investissement :  
85 989.24 €

Solde des restes à réaliser d'investissement :  
- 165 184.51 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : Affectation en réserves en investissement (article 1068) : 219 536.51 € - Report en fonctionnement (article 002) : 30 000.00 €

Vote à main levée :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### 2) Vote des taux d'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Il convient de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 pour les taxes foncières (bâti et non bâti) ainsi que pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de fixer les taux suivants pour l'année 2023 : Taxe foncière bâtie (TFB) : 40,34 % - Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 77.10 % - Taxe d'habitation (TH) : 17.18 %

### 3) Mise en place de la NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 : APPLICATION DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Considérant que la Collectivité a adopté par délibération N° 2022-47 du Conseil Municipal en date du 13 juin 2022 la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune.

Vu l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (14 voix Pour, 1 Abstention : Claude ROBERT) :

**Autorise** Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section,

#### 4) Participation aux charges de fonctionnement du S.I.R.S. BRUSVILY/PLUMAUDAN pour l'année 2023

Afin de faire face aux frais de fonctionnement du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire, une participation financière est demandée aux communes de Brusvily et Plumaudan.

La répartition de cette participation qui s'élève à la somme de 292 380.47 € est déterminée au prorata du nombre d'élèves inscrits et domiciliés dans chaque commune :

- Brusvily : 91 élèves soit 143 046.36 €
- Plumaudan : 95 élèves soit 149 334.11 €
- Communes extérieures : 11 élèves

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Accepte** de verser cette participation au S.I.R.S. d'un montant de 143 046.36 €,

#### 5) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 :

##### A) Boucherie - supérette

Présentation du projet de budget primitif 2023 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :	
Dépenses :	10 141.26 €
Recettes :	10 141.26 €
Section d'investissement :	
Dépenses :	10 993.76 €
Recettes :	10 993.76 €

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote à main levée :

Votants : 15

Pour : 15

Abstention : 00

Contre : 00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Approuve** le budget primitif 2023,

##### B) Commune

Présentation du projet de budget primitif 2023 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :	
Dépenses :	947 838.00 €
Recettes :	947 838.00 €
Section d'investissement :	
Dépenses :	973 790.75 €
Recettes :	973 790.75 €

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote à main levée :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : **Approuve** le budget primitif 2023,

#### 6) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2023

Mme le Maire présente les propositions de subventions analysées par la commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** d'attribuer les subventions suivantes :

#### TABLEAU DES SUBVENTIONS

Page suivante (p.26)

#### 7) TERRAIN DES SPORTS :

##### Acquisition de buts pour le terrain d'honneur

##### Acquisition de filets de protection pour le terrain annexe

Franck BRIEUC présente différents devis relatifs à la pose et fourniture de buts sur le terrain d'honneur et l'acquisition de filets de pare-ballons côté terrain annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** de retenir le devis de la société Sport Nature de Beignon (56) relatif à la pose et fourniture de buts qui s'élève à 4 723.13 € HT,

**Décide** de retenir le devis de la société Casal Sport de Molsheim (67) relatif à l'acquisition de filets de protection qui s'élève à 322.17 € HT :

#### 9) AFFAIRES DIVERSES

##### 1. Feu d'artifice

Le feu d'artifice sera tiré le samedi 15 juillet 2023 par la Sté HTP de Guichen (35) car les artificiers ne sont pas disponibles les 13 et 14 juillet. Un contrat a été signé pour une durée de 3 ans jusqu'en 2024 avec cette société.

La prestation pour le tir s'élève à 1 200 € TTC.

Une demande de participation a été faite au Comité des Fêtes pour la prestation.

##### 2. Chemin La Ripais

Un particulier a sollicité la Mairie pour l'acquisition d'un chemin au lieu-dit La Ripais. Cette demande va être étudiée.

# Infos Municipales

## EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS CM - FIN

ASSOCIATIONS	Montant en €
Association Sportive Bobital Brusvily (A.S.B.B.)	1 000.00
Association Communale de Chasse de Brusvily	150.00
Association de Gymnastique Volontaire (A.S.B. de Brusvily)	500.00
Amicale Laïque du RPI Brusvily-Plumaudan	700.00
Amicale Cyclo de Brusvily	150.00
Association Brusvily Temps Libre (A.B.T.L.)	500.00
Association Enora Brusvily	150.00
Association Tchoupi Brusvily	400.00
Ass. Les Infantines de Brusvily	300.00
Les Cavaliers du Guinefort	300.00
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Côtes d'Armor	100.00
Association pour le Don du Sang Bénévole Dinan	20.00
Croix d'Or Alcool Assistance Dinan	20.00
Croix Rouge Française 22	20.00
Association Française des Sclérosés en Plaque (AFSEP) Blagnac	20.00
Secours Populaire Français Comité du Pays de Dinan	20.00
Ass. Départ. Protection Civile (ADPC 22)	30.00
Association Côtes d'Armor Leucémie Espoir 22	20.00
La Ligue contre le Cancer 22	20.00
Secours Catholique Saint-Brieuc	20.00
Prométhée Côtes d'Armor	20.00
Eaux et Rivières de Bretagne	50.00
France Adot 22	20.00
Association La Pierre Le Bigaut – Mucoviscidose	20.00
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)	20.00
Solidarité Pays de Dinan Banque Alimentaire	200.00
Ass. Visite Malades et Personnes Agées/Ets Hosp. VMEH	20.00
Association « Quatre Vaulx » - Les Mouettes St-Cast le Guildo	100.00
Solidarité Paysans Bretagne	50.00
Association Les Kiwanis (sous réserve qu'une équipe de Brusvily participe)	100.00
Bâtiment CFA Côtes d'Armor	50.00
Association Steredenn Dinan	50.00
Association Rêves de Clown	50.00
Association Régionales des Laryngectomisés et Mutilés de la voix	20.00
Association AFM Téléthon Paris	20.00
GSCF Groupe de Secours Catastrophe Français	50.00
Skol Diwan Bro Ar Renk – Dinan	20.00
AIR Association France Rein des Côtes d'Armor – Yffiniac	20.00
Association pour l'accompagnement et soins palliatifs Côtes d'Emeraude	20.00
La Maison Escargot CEC – Plédéliac	20.00
Association Peuple des Carrières – CHAC	150.00
Fonds d'aide aux jeunes – Département des Côtes d'Armor	20.00
<b>Total</b>	<b>5 530.00</b>

## DIVAGATION DES CHIENS : SOYEZ VIGILANTS

La Mairie reçoit régulièrement des plaintes des habitants concernant la divagation de chiens, ou des signalements d'incidents avec ces animaux sur la voie publique.

La divagation du chien comporte en effet de nombreux risques et dangers. Certains sont agressifs et menaçants envers les passants ou les autres chiens, et peuvent causer un accident de circulation. Un chien est considéré comme en état de divagation :

- > s'il n'est plus sous la surveillance de son maître ;
- > s'il n'est plus à portée de voix de son maître ;
- > s'il est éloigné de son maître de plus de 100 m ;
- > s'il est abandonné ou errant.

Dans chacun de ces cas, le chien est considéré comme un animal errant et peut être récupéré par la fourrière. (Les frais de fourrière sont à la charge du propriétaire).

**À NOTER :** seuls les chiens en action

de chasse ou en garde de troupeaux peuvent s'éloigner de plus de 100 m de leur propriétaire sans être considérés comme en état de divagation.

**Le Centre animalier de PLERIN peut être diligenté par Madame la Maire pour la prise en charge des animaux (capture, ramassage et enlèvement)**

Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. A l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné à une Association de Protection Animale.

Rappel : la non-reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal; le contrevenant est passible d'une amende de 30000€ et de 2 ans d'emprisonnement.

**Tarifs TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour restitution des animaux.**

- > Forfait fourrière : 94.00 €
- > Identification puce électronique : 72€
- > Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) : Pour un animal mordeur ou griffeur : 84€
- > Vaccin rage + passeport : 44€

**Peut-on promener son chien sans laisse ?**

Vous devez tenir votre chien en laisse s'il présente un danger pour les personnes. Mais tenir son chien en laisse, tout au moins en ville et dans certains lieux publics fréquentés, est recommandé pour sa sécurité et celle des autres. S'il est laissé en liberté il doit toujours rester sous la surveillance de son maître.

Un chien d'attaque ou un chien de garde et de défense doit être tenu en laisse par une personne majeure lorsqu'il circule sur la voie publique. Il doit également être muselé.

**L'arrêté du 16 Mars 1955 impose de tenir un chien en laisse dans les bois et forêts, du 15 Avril au 30 Juin, et ceci partout en France.**



## LE GRAND CHEMIN

**La randonnée costumée du Grand Chemin se remet en marche avec Broons, Caulnes, Yvignac, Brusvily, Bobital, pour animer la prochaine fête des Remparts des 22 et 23 juillet 2023 à Dinan.**

**DIMANCHE 23 JUILLET 2023 :** Le départ est prévu à 9 h 30 de la Chapelle de Lannouée, puis passage par Brusvily (11h : accueil apéro), ensuite Bobital (pause déjeuner à 12h30) et enfin Léhon (Jardins de l'Abbaye avec goûter) pour effectuer la remontée du Jerzual vers 17h30, avec toutes les autres communes soit 7.2 km le matin et 9 km l'après-midi.

## ASSISTANTES MATERNELLES DE BRUSVILY

**Caroline DELAMOTTE**  
32 bis rue de l'Écotay  
02 96 80 29 40  
06 42 32 36 41

carolinedelamotte22100@gmail.com

**Flavie FRANÇOIS**  
24 rue de l'Écotay  
06 75 90 00 77

flavie.flavie@hotmail.fr

**Karen LELEU**  
4 c rue du Puits  
06 18 36 89 15  
karen.meal@outlook.fr

**Linda PIRON**  
34 bis rue de l'Écotay  
06 32 51 90 26  
daline.p@hotmail.fr

**Patricia VILLEGAS**  
2 bis rue des Huguettes  
22100 BRUSVILY  
06 07 41 23 31

patriciavillegas@orange.fr

**Karine VILLOUÉ**  
2c rue de la Croix aux Ailes  
09 72 32 97 46 / 06 15 71 29 24  
karine@villoue.fr

**Aude SÉNÉCHAL**  
16 La Vieux Ville  
06 21 78 16 30  
aude.senechal@sfr.fr

# Infos générales

## TRI & COLLECTE DES DÉCHETS EMBALLAGES / PAPIERS

### LE SAVIEZ-VOUS ?

- \* Inutile de laver vos emballages, ils doivent seulement être bien vidés avant d'être intégrés à la collecte sélective. Les cartons souillés et les bouteilles d'huile en plastique peuvent parfaitement intégrer les filières de tri.
- \* Ne pas imbriquer les emballages.
- \* Seuls les emballages se trient, pas les objets.
- \* Vous pouvez compacter et laisser les bouchons sur les bouteilles et flacons plastiques.

### RAPPEL DES JOURS DE COLLECTES POUR 2023.

Ordures ménagères : Lundi 5h - 12h

Emballages recyclables : semaine impaire

### REPORTS DES JOURS DE COLLECTES SUITE AUX JOURS FÉRIÉS 2023

- **Lundi 25 décembre 2023 :**
  - > Collecte des ordures ménagères : Report au jeudi 28 décembre dès 5h
  - > Collecte des emballages recyclables : pas de changement
- **Lundi 1<sup>er</sup> janvier 2024 :**
  - > Collecte des ordures ménagères : Report au jeudi 5 janvier dès 5h
  - Collecte des emballages recyclables : Report au vendredi 6 janvier dès 12h



## LES RÈGLES DE CIRCULATION : LA PRIORITÉ À DROITE

La priorité à droite est une règle de circulation établie par le Code de la route, qui détermine l'ordre de priorité de passage des véhicules à une intersection.

La règle de priorité à droite est induite, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une règle de principe, qui est valable en toutes circonstances sauf si un panneau de priorité donne une autre indication.

Toutefois, elle ne s'applique pas si le conducteur qui arrive à votre droite roule sur un chemin de terre ou une allée privée. Dans ce cas, c'est vous qui êtes prioritaire. Cependant, la prudence est de mise et **il vaut mieux toujours ralentir à l'approche d'une intersection.**

La priorité à droite peut être signalée de différentes

manières. La première, c'est l'absence de signalisation et de marquage au sol au niveau d'une intersection. Cette absence de panneaux informe que la règle de priorité à droite s'applique et que vous devez laisser la priorité aux véhicules se présentant à votre droite. **Les intersections sont marquées par des balises** ou des marquages au sol, qui permettent aux automobilistes de les reconnaître.

En cas d'accident, le conducteur prioritaire est présumé avoir usé en son bon droit de la priorité de passage.

**À l'approche d'une intersection, et en l'absence d'une quelconque signalisation en matière de priorité, c'est la priorité à droite qui prime.**



## LES DIFFÉRENTS POINTS DE COLLECTE DE LA COMMUNE

La collecte sélective des emballages recyclables se fait en porte à porte dans des sacs jaunes ou en apports volontaires (colonnes aériennes, conteneurs semi-enterré et enterrés...).

Les marques d'incivilités sont de plus en plus présentes sur la commune : déchets verts jetés dans les talus, sacs poubelles laissés à « l'abri des regards » déchets et sacs divers déposés n'importe où et même au pied des conteneurs !

Les employés municipaux ne sont pas là pour ramasser et nettoyer vos déchets.

**Pour rappel, plusieurs points de collectes sont présents sur la commune, que toute personne citoyenne se devrait d'utiliser :**

- ◆ Parking du cimetière : Papier - Verre
- ◆ La Vieux Ville : verre
- ◆ La Ville aux Vielles : verre
- ◆ La Lande Morin : verre
- ◆ Le Creux : verre

## DÉCHETTERIES

### ◆ DÉCHETTERIE DE BROONS

ZA du Chalet  
22250 BROONS  
Tél : 02 96 84 70 56

#### HORAIRES

- Lundi, mercredi et samedi :  
9h - 12h et 14h - 17h30
- Vendredi 14h - 17h30

### ◆ DÉCHETTERIE DE QUÉVERT

Les Landes Fleuries  
22100 QUEVERT  
Tél : 02 96 87 51 37

#### HORAIRES

- Lundi, mercredi, jeudi,  
vendredi et samedi :  
8h45 - 12h30 et 14h - 17h45

## RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES FEUX

L'arrêté préfectoral du 2 novembre 2017 réglemente l'usage du feu pour le département des Côtes d'Armor.

On peut relever cependant quelques extraits :

#### ARTICLE 2

... Conformément au dossier départemental sur les risques majeurs du département des Côtes d'Armor, les communes classées à risques

feux de forêt et de landes sont les suivantes : **BRUSVILY**

#### ARTICLE 3 RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

Dans les bois, forêts, plantations, landes et sur tous les terrains situés à moins de 200 mètres, ainsi que dans les voies qui les traversent, il est interdit :

- de fumer du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre

- de jeter des objets incandescents (mégots, allumettes, artifices, ...)

- à toutes personnes autres que les propriétaires de terrains boisés ou non ou à leurs ayants droit, de porter ou d'allumer du feu.

#### ARTICLE 5 BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

... Le brûlage des déchets verts est interdit en tout lieu toute l'année...

## ASSOCIATION TCHOUPI



### Les mois avancent, le soleil arrive.

Durant ce semestre, nous avons continué nos activités manuelles et sportives, fêté des anniversaires.

Ambre et Lola ont fait leur rentrée à l'école. Marley, Antone et Luna vont bientôt les rejoindre en septembre.

Chez Tchoupi ce sont des grands qui partent et des petits nouveaux qui rejoignent la troupe et ça depuis de nombreuses années..

Une quinzaine d'enfants participent régulièrement aux activités.

Pour plus de renseignements, vous pouvez venir nous voir le mardi à la salle Jules Ferry de 9h à 11h30. (Sauf vacances scolaires).

30



## ASB GYM DE BRUSVILY

Une active et douce année qui s'achève, sans contrainte du covid, avec un groupe dynamique et une ambiance chaleureuse.

Notre Maryline nous entraîne dans des mouvements de coordination rythmée, des enchaînements répétés, des mouvements de Qi Gong, pour notre bien-être dans notre corps et dans notre tête.



**63 adhérents** cette année encore, cela montre le dynamisme de notre association et c'est un encouragement pour poursuivre.

Au cours de notre assemblée générale du 14 janvier, nous avons partagé **la galette des rois** et fini cette assemblée par le pot de l'amitié. Pas de changement dans le bureau.

Nous avons organisé notre **traditionnel Couscous à emporter le samedi 11 mars**, avec un peu moins de participants que l'an dernier, les années se suivent et ne se ressemblent pas.

Nous finirons notre année autour d'un **apéritif dînatoire, le dernier mercredi de juin**, sous le préau du terrain de foot.

Nous serons aussi présents au **forum des associations le samedi 26 août 2023**.

Le bureau vous souhaite de bonnes vacances et vous dit à la rentrée qui aura lieu le mercredi 13 septembre.

Jocelyne Hure Présidente



## AMICALE LAIQUE RPI BRUSVILY-PLUMAUDAN

Vide Grenier

L'Amicale Laïque du RPI Brusvily-Plumaudan tient à remercier chaleureusement les parents, les bénévoles, les équipes enseignantes et le personnel des garderies pour l'investissement, le temps et l'aide que vous nous avez apporté lors de toutes nos actions.

### Merci aussi à tous les Participants

Nous espérons que vous avez passé d'aussi bons moments que nous à vos côtés. Sans vous rien est possible, nous comptons donc sur vous à la rentrée prochaine.



En attendant il nous reste 2 actions et pas des moindres :

***La kermesse avec les spectacles, les jeux et la rigolade***

***Sans oublier un magnifique baptême de l'air qui sera effectué pour les CM2 avant qu'ils ne partent pour de nouvelles aventures au collège avec les grands...***



Noël  
2022



# Vie Associative

## LES ENFANTINES DE BRUSVILY

Nous avons terminé l'année 2022 avec le traditionnel spectacle musical de Noël avec la présence du père Noël (Ernest) et la photographe professionnelle Noélie de Plumaudan.

Roselyne Frogé, pour la seconde fois, est venue nous présenter un nouveau conte intitulé « Tom assis sur une pomme ».

Nous avons proposé de nouvelles activités :

« Roule Maboule » :

une activité avec tout type d'objet roulant.

« Autour du livre » :

contes avec langue des signes.

L'association M.A.R.E.L est venue également nous proposer une activité autour de la médiation animale (avec un chien et deux poules).

Nous remercions toutes les personnes extérieures qui sont intervenues au sein de notre association.

Romuald Mestre



32



Une association écoresponsable de partage et d'échange local

LES INDE6



Sous l'impulsion de Tiphaine et Arnaud, nouveaux résidents Brusviliens et accompagnés de 4 compères désireux de se regrouper pour monter une association écoresponsable, promouvant le partage et l'échange à l'échelle locale, les Indé6 sont nés.

Si comme nous vous êtes Indé6 et voulez profiter de tout : Before, Concerts, Yoga, Danse du petit doigt et autres, Biodiversité, Initiation Street art, Producteurs locaux, Artisanat local, Buvettes, Galettes Saucisses, Expos, Palet, Olympiades, Scènes Ouvertes, After...mais sans vouloir choisir, le tout dans une ambiance musicale et conviviale, venez nous rencontrer aux Brus'Folies ou contactez-nous pour profiter de nos futurs évènements, et plus si affinités !

[assolesinde6@gmail.com](mailto:assolesinde6@gmail.com)

## CALENDRIER DES FÊTES 2023

JUILLET	8	RANDONNÉE CYCLOS-VTT	Amicale cyclos
	9		
	15	FEU D'ARTIFICE	Municipalité
	15	GRILLADES	Comité des Fêtes
	16	VIDE-GRENIER PUÉRICULTURE	Les Infantines de Brusvily
	22	RANDO COSTUMÉE « LE GRAND CHEMIN »	Fête des Remparts
	30	RANDO GOURMANDE	Comité des Fêtes
AOUT	26	BRUS'FOLIES	Municipalité
SEPTEMBRE	2	TOURNOI PALETS ET PÉTANQUE	A.S. Bobital-Brusvily
	2 et 3	FÊTE AUX MOULES	Les Amis du Creux
	7	GRILLADES	A.B.T.L.
	9	RANDO MOTO	Association Enora
	10	FÊTE ET NATURE	Au fil du temps
OCTOBRE	7	AG ET REPAS	A.B.T.L.
	8	POULETS GRILLÉS	A.S. Bobital-Brusvily
	14	TROC AUX PLANTES	Bibliothèque
	21 et 22	LEZ'ARTS CRÉATIFS	A.B.T.L.
NOVEMBRE	3	CONCOURS DE BELOTE	A.B.T.L.
	11	REPAS DES AINÉS	Municipalité
		CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 1918	
	19	POULETS GRILLÉS	Amicale cyclos
DECEMBRE	9	SPECTACLE DE NOËL	Amicale Laïque du R.P.I. Brusvily-Plumaudan
	11	CONCOURS DE BELOTE	Amicale cyclos
	14	GOÛTER DE NOËL	A.B.T.L.
	15	ARBRE DE NOËL	Municipalité

## COMITÉ DES FÊTES

### REPAS GRILLADES DU COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes organise un Repas grillades  
**LE SAMEDI 15 JUILLET**,  
 au Terrain des Sports à partir de 20h 00.

**ADULTES : 13 €**

**ENFANTS (Jambon/Frites) : 6€**

Réservez vos cartes au 06 11 26 55 85 ou 06 21 78 16 30

Possibilité de prendre des repas à emporter  
 sur réservation seulement.

**LE FEU D'ARTIFICE DU 15 JUILLET OFFERT PAR  
 LA MUNICIPALITÉ SERA TIRÉ À LA TOMBÉE DE LA NUIT**



**POUR PARTICIPER À LA RANDONNÉE**

Renseignements au

**06 21 78 16 30** ou **06 11 26 55 85** et mail :  
 comitefetes2021brusvily@gmail.com



## AU FIL DU TEMPS

L'association **AU FIL DU TEMPS** organisera sa **seconde fête nature avec ses bénévoles locaux le 10 septembre prochain, en ce début d'automne, dans une ambiance calme et bon enfant (la nature au naturel !)**

Des nouveautés évidemment : jeux traditionnels pour enfants, un four en argile-foin va être construit, et dès à présent on peut annoncer la présence d'un de nos anciens boulangers de

Brusvily (le spécialiste du bon pain au levain cuit au feu de bois !), et le tour à piler en pierre qui devrait trouver sa place au mitan de la fête !

L'esprit simple, la découverte, la présence d'une trentaine d'artisans-créateurs déjà inscrits.

**Entrée gratuite.**

**CONTACTS :**

**André 06 25 77 89 87**

**ou Martine 06 14 55 00 12**

34



## THÉÂTRE LES KIKAFARCES (ABTL BRUSVILY)

**La troupe des Kika'Farces s'est produite le samedi 1<sup>er</sup> et le dimanche 2 avril à la Salle des Fêtes de Brusvily.**

Devant un public conquis, ils ont interprété « **Avez-vous embrassé le coq ?** », de Vivien Lhéraux, une comédie en 3 actes, pleine de rebondissements et d'imprévus ! En effet, une troupe de théâtre répète d'un célèbre vaudeville, mais rien ne se passera comme prévu !

**Les 8 comédiens amateurs s'en donnent à cœur joie pour le plus grand plaisir du public.**



## LE BILLET DE LA COMMÈRE par Suzanne



### DU MOU DANS LA TÊTE !

Aujourd'hui,

S'il faisait beau, j'irais travailler dans le jardin.

Si j'avais les documents demandés,  
je commencerais mon dossier en retard.

Si Françoise n'était pas absente en ce moment, je serais allée la voir.

Si et si et encore si....Tout y passe, tout est bon pour ne rien faire. Des prétextes sans fondement, une mauvaise foi tellement lourde qu'elle en est presque palpable.

Malgré tout, on ne bouge pas, on s'en veut « d'être comme ça »,  
mais on se tasse un peu sur soi-même comme pour se protéger.  
Il y a des jours comme cela, des jours où « quand ça veut pas, ça veut pas ». Pas de motivation et tout va de travers. Le verre se brise par terre, la voiture ne démarre pas et surtout, internet boude, ça rame, ça rame et là, trop, c'est trop.

Une seule solution : Ne rien faire, ne rien entreprendre.

Attendre demain. Oui, demain, ça ira beaucoup mieux, du moins, on l'espère.

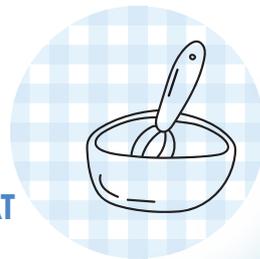
Alors, on s'installe dans le canapé comme dans un cocon protecteur et on prend un livre OU on allume la télé. C'est bien la télé. On regarde une série à la noix en pensant à autre chose, et on attend que les nuages passent.

- Dring...Dring....Allo... Les assurances machin-chose, bonjour !  
Nous pouvons vous proposer Gnagnagna....gnagnagna...

Et surtout, ON ÉTEINT SON TÉLÉPHONE

35

## RECETTE ZÉRO DÉCHET



### UN GÂTEAU COEUR DE CHOCOLAT Pour utiliser le pain rassis ;-)

#### INGRÉDIENT

- ✦ L'équivalent d'une baguette sèche
  - ✦ 1/2 litre de lait
  - ✦ 1 œuf
  - ✦ 2 CS de sucre en poudre
  - ✦ 100g de chocolat à dessert
- 
- > Couper le pain en morceaux dans un saladier (en ayant ôté la croûte trop dure).
  - > Ajouter le lait froid ou tiédi, pour en imbiber le pain.
  - > Laisser tremper d'une heure ou plus.
  - > Mixer puis ajouter l'œuf battu, le sucre et le chocolat fondu. Bien mélanger.
  - > Beurrer un moule et y mettre la préparation.
  - > Cuire 40 minutes à 180 degrés.
  - > Laisser refroidir et déguster !



Édition 2023

BRUSVILY

Forum des associations

# Les Brus' Folies

Parking Salle des fêtes

**BRUSVILY**

à partir de

**13h30**

**ENTRÉE  
GRATUITE**

## Buvette

APE Brusvily/Plumaudan

## Restauration

Eric cuisine pour vous

Repas sur place ou à emporter à partir de 18h00

**11€50** (jambon à l'os, pomme de terre à l'espagnol,  
Tarte aux pommes les Brus'folies)

Réservation au 06 35 54 82 19

## Soirée sélection vinyle

DJ Set - 19h00 / 22h00

# Samedi 26 Août

## AU PROGRAMME :

Gym, foot, cyclo, palets et jeux en bois, véhicules anciens et motos, chasse, tennis de table, mur d'escalade, manèges, initiation lutte bretonne, baptême de poney, aikido, rugby, initiation base-ball, atelier graff, maquillage, cercle de conte, présentation d'une ruche traditionnelle, atelier de vannerie, impro théâtre, danses bretonnes et musique de sélection vinyle...

Renseignements : Mairie de Brusvily - 02 96 84 55 22 - [mairie@brusvily.fr](mailto:mairie@brusvily.fr)

